

# Lumières des Cités

Académie de Normandie

Lancé en 2005 dans l'académie de Rouen, puis expérimenté à partir de 2016 dans l'académie de Caen, le programme « **Lumières des Cités** » s'inscrit dans la logique des actions de lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances.

**Lumières des Cités** est reconduit dans l'académie de Normandie pour la rentrée 2024-2025, constituant ainsi la 20ème promotion de ce dispositif.

La mise en place et le suivi de **Lumières des Cités** sont assurés par Info Jeunes Normandie (CRIJ Normandie), en étroite collaboration avec le rectorat de l'académie de Normandie en charge du recrutement des jeunes lauréats.

## Quels sont les partenaires de Lumières des Cités ?

- La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Normandie
- Le rectorat de l'académie de Normandie
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire
- Le Groupe La Poste
- La SNCF
- Info Jeunes Normandie (CRIJ Normandie)

La reconnaissance de cette action par le Défenseur des droits et le label européen « Tous différents, tous égaux » atteste de la pertinence de ce programme spécifique à la Normandie.

**Ce dispositif permet d'aider des jeunes de milieux socio-économiques modestes, de toute la région Normandie, répondant à l'ensemble des critères de sélection.**



agence nationale de la cohésion des territoires



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR :

[www.lumieresdescites.com](http://www.lumieresdescites.com)

[www.info-jeunes-normandie.fr](http://www.info-jeunes-normandie.fr)

# Lumières des Cités

LE DISPOSITIF LUMIÈRES DES CITÉS VOUS ACCOMPAGNE DEPUIS 20 ANS DANS VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES



POURQUOI PAS VOUS ?

LAURÉATS POUR 2024/25

## A QUI S'ADRESSE LUMIÈRES DES CITÉS ?

**Lumières des Cités** s'adresse aux jeunes répondant à la totalité des critères suivants :

- **Être en classe de terminale** dans un lycée public de l'académie de Normandie quel que soit le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel ou agricole).
- Être boursier du secondaire. Si vous n'êtes pas boursier mais si les revenus de votre famille sont très modestes, vous pouvez déposer un dossier de candidature.
- Avoir de bons résultats scolaires attestés par vos bulletins de notes et confirmés par vos professeurs et votre chef d'établissement.
- Entreprendre des études supérieures (Licence, classe préparatoire, BUT, BTS...) correspondant à un projet ambitieux, réfléchi et cohérent.

La candidature de jeunes faisant preuve d'un comportement citoyen sera valorisée par le jury de sélection : participation à la vie du lycée, à des associations sportives ou culturelles, à des projets de solidarités, pratiques sportives ou culturelles, engagement bénévole, etc.

Une priorité sera accordée aux candidats résidant dans un Quartier Politique de la ville (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Pour identifier les QPV : <https://sig.ville.gouv.fr>

Pour repérer les ZRR : [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr)

**ATTENTION, vous ne pouvez pas être lauréat.e Lumières des Cités si :**

- vous poursuivez vos études en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation),
- vous êtes lauréat.e d'un autre dispositif privé (bourse, prix, fondation...),
- vous n'obtenez pas votre bac à la 1ère session.

## ÊTRE LAURÉAT-E LUMIÈRES DES CITÉS ÇA APPORTE QUOI ?

Devenir lauréat.e **Lumières des Cités**, c'est tout d'abord être reconnu.e pour votre investissement dans votre travail, pour l'ambition personnelle que vous manifestez et ceci parfois, en dépit de difficultés financières, sociales et/ou culturelles.

C'est également la reconnaissance de votre famille et des enseignants qui s'engagent à vos côtés.

Être lauréat.e **Lumières des Cités** vous apportera tout au long de votre 1ère année d'enseignement supérieur :

- un suivi par des référents bénévoles dont la mission est de vous aider en cas de problèmes ou d'interrogations personnelles (hors domaine scolaire),
- une bourse (en 2023/2024, le montant était de 600 €),
- un accès facilité aux jobs d'été proposés par les partenaires du dispositif.



[www.lumieresdescites.com](http://www.lumieresdescites.com)  
[www.info-jeunes-normandie.fr](http://www.info-jeunes-normandie.fr)

Des informations complémentaires ?  
Adressez vos questions par mail à :  
[contact@lumieresdescites.com](mailto:contact@lumieresdescites.com)

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Retirez votre dossier de candidature auprès du CPE ou du secrétariat des élèves de votre lycée.
- Remplissez-le et déposez-le (*sans oublier les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier*) au secrétariat des élèves avant le **vendredi 24 mai 2024**.

Votre dossier sera alors transmis par votre Proviseur, avec l'avis de l'établissement à Info Jeunes Normandie.

Les dossiers de candidature seront examinés en juillet par un jury composé de membres de diverses origines professionnelles, privées et publiques, qui sélectionneront les lauréats suivant les critères précisés dans ce document.

Vous serez informé.e de la décision finale par courrier en **juillet-août 2024**.

Retrouvez des informations sur les études supérieures et les métiers en accédant au site d'Info Jeunes Normandie ([www.info-jeunes-normandie.fr](http://www.info-jeunes-normandie.fr)) ou à celui de l'ONISEP ([www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)).

Les structures Info Jeunes en Normandie peuvent vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature :

- Coordonnées sur [www.info-jeunes-normandie.fr](http://www.info-jeunes-normandie.fr) – Rubrique « Nous rencontrer »

tous différents  
tous égaux  
[www.tousdifférentstousegaul.fr](http://www.tousdifférentstousegaul.fr)